

Rapport 2007 : au moins 14 pays n'atteindront pas leurs objectifs de déminage

| [LE COMMUNIQUE DE L'ICBL](#) |



L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a présenté, le 12 novembre 2007, le **Rapport 2007** de l'**Observatoire des mines**, qui conclut que l'objectif de faire disparaître les mines antipersonnel d'ici à 2010 ne sera probablement pas atteint, avant d'appeler à de plus amples efforts.

"Quatorze pays ne devraient pas atteindre leurs objectifs pour 2009", indiquent les responsables de la **Campagne internationale pour interdire les mines** (ICBL selon son acronyme anglais), publié à Genève.

Ces pays sont la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, la Croatie, le Mozambique, le Niger, le Pérou, le Royaume-Uni (pour les îles Malouines), le Sénégal, le Tadjikistan, le Tchad, la Thaïlande, le Venezuela, le Yémen et le Zimbabwe.

Le **rapport** souligne que d'autres pays n'ont même pas commencé les opérations de déminage, comme la France, le Niger, le Royaume-Uni et le Venezuela. Tout en se réjouissant du rejet grandissant que provoquent les mines antipersonnel, et du nombre décroissant de pays recourant à cette arme, l'ICBL appelle à de plus amples efforts pour la rééducation physique et la réintégration économique des survivants.

En août 2007, on comptait 473'000 survivants, et, au cours de 2006, on a déploré 5'751 victimes, des civils pour les trois-quarts.

➤ La **Convention** sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, encore appelé **Traité d'interdiction des mines**, a été signé le 18 septembre 1997 à Ottawa. Quatre pays ont dernièrement rejoint la Convention – l'Indonésie, l'Irak, le Koweït et le Monténégro-, portant à **155** le nombre de pays signataires.

TROP D'ETATS A LA TRAINÉ POUR RESPECTER LES ÉCHÉANCES FIXÉES EN MATIÈRE DE DÉMINAGE



Genève, 12 novembre 2007. Un trop grand nombre d'Etats sont à la traîne en ce qui concerne le respect des délais impartis en matière de déminage, selon le **Rapport 2007 de l'Observatoire des Mines : vers un monde sans mines** rendu public par la **Campagne internationale pour interdire les mines** (ICBL).

L'Observatoire des mines fait état de la situation des mines antipersonnel dans le monde et examine en détail la mise en œuvre de la Convention de 1997 sur l'interdiction des mines et le respect de cet instrument. Le **Rapport 2007** constitue la neuvième édition annuelle de ce document.

Pour 29 pays, les échéances de 2009 ou 2010 imposées par la Convention en matière de déminage se rapprochent à grands pas. Malgré le délai de 10 ans impartie par la Convention pour mener à bien le déminage, **14 Etats ne seront sans doute pas en mesure de satisfaire à cette obligation en 2009**. Il s'agit de la Bosnie-Herzégovine, du Cambodge, du Tchad, de la Croatie, du Mozambique, du Niger, du Pérou, du Sénégal, du Tadjikistan, de la Thaïlande, du Royaume-Uni (pour le déminage des Malouines), du Venezuela, du Yémen et du Zimbabwe.

Un autre point s'avère encore plus préoccupant : malgré une période de près de huit ans accordée pour entreprendre l'élimination des mines, la France, le Niger, le Royaume-Uni et le Venezuela n'ont même pas réussi à lancer des opérations en ce sens.

"Certains pays qui auraient dû finaliser leur déminage dans les délais prévus par la Convention ne seront probablement pas en mesure de le faire", a déclaré **Stuart Casey-Maslen** de l'ONG Norwegian People's Aid, rédacteur de la section consacrée à la lutte contre les mines dans le cadre de l'Observatoire des Mines. "Les bailleurs de fonds et les pays affectés par les mines doivent renforcer leurs efforts pour faire en sorte que les Etats se conforment à leurs obligations en vertu du droit international".

En 2006, les programmes de lutte contre les mines ont permis de déminer 140 km² de territoires contaminés et 310 km² de zones de combat. A partir de 2005, le déminage de zones de combat s'est intensifié de manière significative, principalement en Irak. L'Afghanistan et le Cambodge ont mené à eux seuls plus de 55 % de l'ensemble des opérations de nettoyage des zones minées en 2006. Durant cette période, un total de 217 000 mines antipersonnel, 18 000 mines antivéhicule et 2,15 millions de débris de guerre explosifs (ERW) ont été détruits.

On ne dénombre plus que deux gouvernements qui continuent à avoir recours à des mines antipersonnel : seuls la Birmanie [Myanmar] et la Russie ont procédé à la pose de nouvelles mines. Autre progrès à signaler, des groupes d'opposition armés n'auraient employé que dans huit pays des mines antipersonnel ou des engins explosifs improvisés.

En 2006, on a dénombré un total de 5'751 victimes de mines et d'ERW, ce qui représente une

baisse de 16 % par rapport à 2005, bien que le Pakistan, la Birmanie et la Somalie aient enregistré une augmentation du nombre de victimes en raison de conflits. **Au Liban, le nombre de victimes a quasiment décuplé.** Les trois quarts des victimes signalées étaient des civils, 34% d'entre eux étant des enfants. En août 2007, on estimait dans le monde à 473'000 le nombre de survivants à des accidents provoqués par des mines.

Seulement 11 des 24 Etats comptant un nombre important de survivants ont réalisé des progrès considérables en vue d'atteindre les objectifs fixés pour la période 2005-2009 en ce qui concerne l'amélioration de l'assistance aux survivants et le respect des droits de ces derniers. Les fonds alloués à l'assistance aux survivants ne constituent que 1% du total des financements consacrés à la lutte contre les mines. Les progrès effectués pour répondre aux besoins des survivants et respecter leurs droits s'avèrent insuffisants.

"Les pays affectés par les mines et les bailleurs de fonds internationaux doivent davantage accorder la priorité à la réhabilitation physique et à la réintégration économique des survivants, les besoins de ceux-ci n'étant pas traités correctement", a déclaré **Katleen Maes** de Handicap International, rédactrice chargée de la question de l'aide aux victimes pour l'Observatoire des mines. "Il ne faut pas oublier ces personnes".

Près de 7,3 millions de personnes ont bénéficié de programmes de sensibilisation aux dangers des mines, qui ont été organisés dans 63 pays en 2006-2007. Bien que cela représente une augmentation par rapport à 2005-2006, 13 pays doivent renforcer de toute urgence leurs efforts en matière de sensibilisation aux dangers des mines. 36 pays ainsi qu'une région affectés par des mines ou des ERW n'ont toujours pas mis en place d'activité de sensibilisation aux dangers des mines.

Parmi les 20 principaux donateurs finançant la lutte contre les mines, 15 ont versé une somme plus importante en 2006 qu'en 2005. Les fonds alloués à la lutte contre les mines se chiffraient à 475 millions de dollars en 2006, ce qui représente non seulement une hausse d'environ 100 millions de dollars par rapport à 2005 mais aussi la contribution la plus élevée jamais enregistrée par l'Observatoire des mines. La majeure partie de cette augmentation est à imputer aux fonds d'urgence débloqués pour l'élimination des débris de guerre explosifs au Sud Liban.

"Les Etats donateurs ont certes réagi rapidement à la contamination du Liban par des ERW. Néanmoins, nous avons besoin de financements pluriannuels de la part des bailleurs de fonds nationaux et internationaux", a expliqué **Anthony Forrest** d'Action mines Canada, rédacteur de l'Observatoire des mines chargé de la partie consacrée au financement de la lutte contre les mines. "Les niveaux de financement atteints en 2006 ont établi une nouvelle référence pour mesurer l'engagement mondial dans le domaine de la lutte contre les mines : à l'avenir, on se basera sur ces chiffres pour évaluer les futures contributions".

On assiste à un rejet croissant des mines antipersonnel au niveau international, quatre nouveaux pays ayant adhéré à la Convention (l'Indonésie, l'Irak, le Koweït et le Monténégro), ce qui porte le nombre total des Etats parties à 155. "Dix ans après la négociation et la signature de la Convention sur l'interdiction des mines, la stigmatisation des mines antipersonnel poursuit sa progression. Même les Etats n'ayant pas encore souscrit à la Convention se conforment en

grande partie à ses obligations principales", a affirmé **Steve Goose** de Human Rights Watch, rédacteur en charge des politiques d'interdiction des mines pour l'Observatoire des mines. Sept pays supplémentaires ont achevé la destruction de leurs stocks de mines antipersonnel; au total, 81 Etats parties ont détruit près de 42 millions de mines stockées.

"Dans l'ensemble, les Etats se sont conformés à la Convention de manière impressionnante. Mais on a toutefois pu assister à quelques revers déconcertants", souligne **Steve Goose**. Ceux-ci incluent le signalement par un groupe de surveillance des Nations unies d'expéditions de mines antipersonnel à des factions somaliennes par deux Etats parties (l'Erythrée et l'Ethiopie, qui démentent toutes deux ces accusations), le non-respect du délai imparti pour la destruction des stocks de mines par deux autres Etats (l'Afghanistan et le Cap-Vert, qui ont désormais mené à bien cette tâche) ou encore les déclarations du Venezuela selon lesquelles cet Etat continuerait à tirer un avantage stratégique des mines posées autour de ses bases militaires, ce qui pourrait constituer une violation potentielle de l'interdiction de l'emploi des mines.

■ **La Convention** interdit l'emploi, la production et le commerce des mines terrestres antipersonnel. Elle exige le déminage des zones minées dans un délai de 10 ans ainsi que la destruction des stocks de mines antipersonnel dans un délai de 4 ans. Le **Rapport 2007** de l'Observatoire des mines contient des informations concernant 118 pays ou régions non étatiques sur l'emploi, la production, le commerce et le stockage de ces armes, ainsi que sur le déminage, les victimes, l'assistance aux survivants et la lutte contre les mines.

L'**Observatoire des mines** est coordonné par un Bureau éditorial composé de quatre organisations : Action Mines Canada, Handicap International, Human Rights Watch et Norwegian People's Aid. L'Observatoire offre aux ONG la possibilité de contrôler la mise en œuvre d'un traité relatif au désarmement et de communiquer des informations à ce sujet, et ce, de manière durable et systématique.

Sources : Nations unies, New York, et Observatoire des mines, novembre 2007.